

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
13761

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien de la vie associative - fonctionnement et fonctionnement Médias Associatifs
- Exercice 2019 - 2ème répartition**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée de la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport soumet à votre approbation les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2019.
Ces demandes figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 295 000 € pour 42 subventions, au titre du dispositif de soutien à la Vie Associative,
- 2) 25 000 € pour 2 subventions, pour les Médias Associatifs.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL